

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Mai 2019

Compte-rendu affiché

Le 03 juin 2019

\*\*\*\*\*

### 1- COMMANDES PASSEES PAR DELEGATION - *Information au Conseil Municipal*

Monsieur le Maire présente les commandes passées et les décisions prises par délégation

### 2- FINANCES – Budget Communal : Décision Modificative n°1

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 1 et de modifier le budget primitif de la Commune comme suit :

Section Investissement - Dépenses

Programme 165 - Voirie 2016            c/ 2315            + 1 000,00 €

Programme 152 - Haut Buisson        c/ 2315            - 1 000,00 €

### 3- FORAGES – Choix des entreprises pour la réalisation des forages

Le Conseil Municipal valide le bordereau de prix unitaire proposé par le groupement d'entreprise SADE-CISSE, pour un montant de marché estimé à 397 735,00 € HT, et ne retient pas la tranche optionnelle,

### 4- TRAVAUX – Voirie 2019 : Choix des entreprises

Pour le lot 1 – Renforcement de chaussée,

Le Conseil Municipal retient le Bordereau de Prix Unitaire (BPU) de l'entreprise HRC pour un montant de marché estimé à 51 867,00 € HT,

Pour le lot 2 – Signalisation horizontale,

Le Conseil Municipal retient le BPU de l'entreprise Traçage Service pour un montant de marché estimé à 3 173,75 € HT,

Pour le lot 3 – Stabilisation des accotements,

Le Conseil Municipal retient le BPU de l'entreprise Flécharde TP pour un montant de marché estimé à 19 865,00 € HT,

Pour le lot 4 – Construction d'un réseau pluvial,

Le Conseil Municipal retient le BPU de l'entreprise Flécharde TP pour un montant de marché estimé à 53 839,00 € HT,

Pour le lot 5 – Construction d'un trottoir,

Le Conseil Municipal retient le BPU de l'entreprise PIGEON TP pour un montant de marché estimé à 10 974,49 € HT.

### 5- MAISON DE L'ENFANCE – Lot n°2 : Avenant 2

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°2 en plus-value relatif aux sur-profondeurs de fondations pour le lot 2 Gros Œuvre / Ravalement, attribué à l'entreprise SOMARÉ, pour un montant de 14 367,24 € HT. Le montant du marché est porté à 521 114,72 € HT.

### 6- SANTÉ : Convention de fonctionnement du Pôle Santé Simone Veil

Le Conseil Municipal approuve la convention à intervenir avec la Commune de La Ferté Bernard, relative au fonctionnement du Pôle Santé Simone Veil qui fixe les droits et obligations des communes signataires.

### 7- EGLISE DE CHERREAU : souscription auprès de la fondation du Patrimoine

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

## **8- LOTISSEMENT LA FOSSE**

### *a. Lancement de la consultation des entreprises*

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour les travaux d'aménagement du lotissement La Fosse. Au stade des études de projet, le montant des travaux est estimé à 400 000,00 € HT par le maître d'œuvre.

### *b. Raccordement électrique : Proposition ENEDIS*

Afin de réaliser les travaux d'alimentation électrique du lotissement de la Fosse, le Conseil Municipal accepte :

- la proposition financière d'ENEDIS pour un montant total de 71 780,85 € HT dont le reste à charge pour la commune est de 43 068,49 € HT pour la réalisation des travaux jusqu'au transformateur,
- la contribution ENEDIS d'un montant de 29 091,18 € HT,
- de valider la convention de réalisation et remise d'ouvrage à intervenir avec ENEDIS

## **9- LOTISSEMENT LE LAVOIR 2 – Lancement des consultations annexes**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des bureaux d'étude pour la réalisation des études de sol, et l'élaboration du dossier Loi sur l'eau ainsi que la mission de coordonnateur SPS pour les travaux du lotissement Le Lavoir 2.

## **10- ACQUISITION FONCIERE – Parcelle Rue des Chaîntres**

En vue de la constitution d'une réserve foncière, le Conseil Municipal décide:

- d'acquérir les parcelles AC 149 et AC 151 ainsi qu'une portion de la parcelle AC 120 au prix de 18 € par m<sup>2</sup>,
- de faire procéder au bornage des parcelles par le Cabinet Barbier, qui définira les surfaces à acquérir,
- de désigner Me ALIX-CHAPDELAIN, notaire, pour représenter la Commune, pour la passation du ou des actes correspondants,
- de prendre en charge tous les frais inhérents à cette acquisition.

## **11- AGENCE POSTALE – Avenant à la convention**

Le Conseil Municipal accepte l'avenant proposé par la Poste, en vue d'adapter les horaires de l'agence postale aux ouvertures de la Mairie de Cherré.

Les horaires sont les suivants :

- le lundi, le jeudi et le vendredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30,
- le mardi : de 14 h à 16 h 30,
- le mercredi : de 9 h à 12 h.

## **12- QUESTIONS DIVERSES**

Sans objet.

## **13- COMMUNICATIONS**

*Prochains Conseils :* Le 27 juin 2019 à 19 h 30  
Le 5 septembre 2019 à 19 h 30  
Le 8 octobre 2019 à 19 h 30  
Le 14 novembre 2019 à 19 h 30  
Le 5 décembre 2019 à 19 h 30 à Cherreau

*Projet Eolien :* L'enquête publique concernant le projet d'implantation d'éoliennes se déroulera du 27 mai au 26 juin 2019. Le commissaire enquêteur tiendra trois permanences à la mairie de Cherré, les 27 mai, 13 et 26 juin, et deux permanences à la mairie de Cormes, les 6 et 19 juin.

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,  
la séance publique est levée à 21 H 50.**